

LE DROIT DE MUTER

RENTRÉE 2019 : DES CONDITIONS D'EXERCICE TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

Une crise aiguë de recrutement

En 2018 encore, de très nombreux postes aux concours sont restés non pourvus. En refusant de mettre en œuvre des solutions efficaces et pérennes, le Ministère et le Rectorat, par la politique menée, contribuent à la **dégradation des conditions d'exercice des enseignants**.

Toujours plus de postes vacants après mouvement

La pénurie de personnels s'étend à de nouvelles disciplines. Dans l'académie de Versailles, ce sont **plus de 550 postes qui sont restés vacants dans les disciplines générales après l'intra 2018**, notamment 34 en lettres classiques, 36 en sciences physiques et chimiques, 79 en économie-gestion, 124 en technologie et 224 en mathématiques ! Même si cette situation améliore un peu le taux de satisfaction des néo-titulaires (81,6 % ont été affectés dans leurs vœux en 2018), la couverture insuffisante des postes accroît les difficultés pour les personnels en poste et leur charge de travail. Les

établissements difficiles et les confins de l'académie sont les premiers touchés. **En 2018, 22 postes en REP+ (près de 15 % des postes en établissement REP+ offerts au mouvement) sont restés vacants**. En profilant certains postes REP+ et en permettant un recrutement local, depuis 2016, le Rectorat, sans résoudre le problème du non pourvoi des postes, met en péril les droits statutaires.

Rentrée 2019 dans l'académie de Versailles : des chiffres parlants !

→ 184 ETP créés - 43 suppressions = 141 créations d'emplois affichées, mais correspondant en fait à des HSA !

→ 5 676 élèves en plus dont 4 159 en collège.

→ + 1 324 HSA en collège, + 1 927 HSA en lycée !

Dans un contexte de suppressions d'emplois au niveau national, de réforme du lycée et de baisse de dotations, l'académie de Versailles pourrait sembler

bien dotée. Ce serait cependant ne pas voir le grossier effet d'affichage, qui tente de faire oublier l'augmentation significative du nombre d'élèves prévue et l'absence de création de postes. L'augmentation toujours plus conséquente du taux d'heures supplémentaires est la seule réponse envisagée au manque d'attractivité du métier et de l'académie !

Les choix budgétaires opérés sous le quinquennat Sarkozy, caractérisés par une vision à court terme, continuent de peser et le Second Degré public reste soumis à une logique strictement économique par le gouvernement Macron. Aucune diminution des effectifs des classes n'est à prévoir alors qu'elle serait indispensable pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Au contraire, **les problèmes que nous dénonçons les années précédentes vont s'accroître** : gestion de la pénurie dans les établissements, augmentation du nombre d'élèves par classe, regroupements d'élèves de séries ou de spécialités différentes, alourdissement de la charge de travail des personnels...

L'action des élus SNES-FSU

Les élus SNES-FSU, représentants de l'ensemble de la Profession, **exigent transparence et équité de traitement pour chacun et pour tous**, face à une Administration qui se complait dans l'arbitraire et l'opacité. Ils **vérifient barèmes et affectations de chaque participant au mouvement, syndiqué ou non**. Ils n'hésitent pas à s'opposer à l'Administration pour mettre en œuvre en CAPA les revendications du SNES-FSU en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement.



ÉQUILIBRES DU BARÈME : DES AVANCÉES NOTOIRES GRÂCE AUX ÉLUS DE LA FSU

Les élus SNES-FSU de Versailles ont **poursuivi en groupe de travail préparatoire au mouvement intra-académique, le travail mené en Comité Technique Ministériel qui a permis d'obtenir un rééquilibrage du barème**.

Retrouvez toutes les modifications et les éléments permettant le calcul de votre barème p. 18-19 de la publication.

Points d'ancienneté de poste

Le **doublage des points liés à l'ancienneté de poste**, répond en partie à notre demande d'un barème permettant de construire, à plus ou moins long terme, une stratégie de mutation, y compris pour les collègues ne bénéficiant pas de bonifications particulières.

Éducation prioritaire

Grâce aux interventions incessantes des élus SNES-FSU, **le bénéfice des années de sortie d'Éducation prioritaire a été étendu aux vœux précis et restreints (voir p. 9) l'an dernier. Cette année le barème a été revalorisé**. Ce petit geste ne suffira pas cependant à restaurer l'attractivité de nos métiers.

Bonification « agrégé »

L'Administration persiste à maintenir, contre l'avis du SNES-FSU, la possibilité du cumul de la bonification « agrégé » sur vœux « lycée » avec les bonifications familiales attribuées sur vœu large. **La priorité des agrégés sur les lycées, conforme aux statuts particuliers de ce corps, est défendue à ce titre par le SNES-FSU. Mais permettre de**

cumuler celle-ci avec les bonifications familiales fait voler en éclat la notion de règles communes et d'égalité des droits. Elle induit une rupture d'égalité de traitement entre certifiés et agrégés (un statut particulier prévaut sur une priorité légale), mais aussi entre agrégés.

TZR, le compte n'y est pas !

Alors que les élus SNES-FSU demandaient une revalorisation significative de la bonification TZR, l'administration versaillaise a fait le choix du pauvre (désormais 25 points par année et 100 points tous les 5 ans).

Si les avancées sont conséquentes, et tendent vers un rééquilibrage du barème, elles n'en demeurent pas moins insatisfaisantes encore sur bien des points.